

Pass Foncier

Objet :

Favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants.

Bénéficiaires :

Les ménages qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être primo-accédant de sa résidence principale (est considéré comme primo-accédant tout ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence au cours des deux dernières années.)
- respecter les conditions de ressources du PSLA (prêt social location-accession)

et qui contractualise avec un collecteur 1%.

Modalités :

Opérations finançables :

Opérations éligibles au dispositif Pass Foncier mis en place par les collecteurs.

Montant subventionnable et taux d'intervention :

| | Zone B* | Zone C* |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Minimum pour 3 personnes | 3 000 € | |
| Minimum pour 4 personnes et plus | 4 000 € | |

** Aide non cumulable avec d'autres aides publiques*

+ d'info :

Direction du Développement des Territoires

Bureau Habitat et Politique de la Ville

Tel : 03.44.06.62.03

www.oise.fr